

Sujet : Re : Message de Madame Directrice du site Chavanod **De :**
franck pécot <@ac-grenoble.fr>
Date : 29/08/2023, 09:44
Pour : "CE.74E - LP PR E.C.A. - ANNECY" <ce.0741285v@ac-grenoble.fr>

Monsieur le directeur

Nous apprenons et avons la confirmation, durant la période des congés scolaires, de l'existence d'une journée de travail pour les agents publics, du LPP ECA (0741285V) et du LP ISETA (07403062), le 31 août 2023.

Les personnels, du fait du déménagement, ont plus ou moins besoin d'un temps de présence inhabituel dans leurs établissements nouvellement sortis de terre. S'approprier les lieux, vider les cartons, emménager dans les lieux, échanger avec les collègues d'un autre ministère, envisager le travail en équipe, recevoir les matériels commandés, etc ...

Il n'en reste pas moins que le jour choisi par vous, le 31 août n'est pas en septembre. En effet, à compter du 1er septembre les dispositions statutaires, notamment celles des agents non titulaires, sont effectives après signature du procès verbal d'installation.

D'ailleurs, les dispositions réglementaires prévoient une pré-rentree des agents publics le 1er septembre. C'est probablement le meilleur moyen trouvé par l'administration pour assurer à tous les personnels, notamment les agents non titulaires, une assurance professionnelle, un salaire, ... bref un statut.

Se déplacer hors des dates fixées par le calendrier officiel pose la question de la couverture en cas d'accident de service et/ou de trajet tout comme de la rémunération. C'est particulièrement criant pour les personnels non titulaires.

Un dispositif existe pour ce type de situation inhabituelle, pour rassurer les personnels et pour les assurer d'agir dans le cadre de notre administration : collaborateur occasionnel du service public.

Nous sommes donc dans l'attente des dispositions que vous voudrez bien mettre en œuvre dans l'intérêt de toutes et tous.

Cordialement

Franck PECOT
DS Snep UNSA

Le 28/08/2023 à 18:56, Site EcoleDirecte a écrit :